

EDUCATION FORMELLE ET NON-FORMELLE, COMPLEMENTAIRES ?



Jean-Philippe Schmidt

ANALYSE UFAPEC
FEVRIER 2017 | 02.17



Résumé :

Apprendre, éduquer : il est possible dans notre société démocratique et ouverte à la diversité d'accéder aux savoirs sans trop de difficulté. Les champs d'application sont différents selon les lieux, les choix que nous rencontrons ou que nous posons. L'éducation formelle, informelle et non-formelle gagnerait à se rencontrer pour démontrer que ces formes d'éducation sont complémentaires.

Mots-clés :

Ecole, Organisation de jeunesse, apprentissage, éducation formelle, éducation informelle, éducation non-formelle, collaboration, émancipation, motivation, participation, volonté, implication, mobilisation, facilitateur, bénéfice, ouverture, accueil, reconnaissance, validation, certification, respect, tolérance, solidarité, entraide, découverte, CRACS

« Ne te contente pas du "qu'est-ce que c'est", mais essaie de savoir le "pourquoi" et le "comment". »

Baden Powell



Introduction

Quand on pense éducation, on pense bien entendu à l'école et à la famille. Pourtant depuis le XVIII^e siècle, l'éducation populaire tente de s'imposer. Elle vise l'émancipation individuelle, collective et la transformation de la société. Elle désire promouvoir en dehors du système d'enseignement classique, une éducation visant le progrès social. D'ailleurs, l'éducation, dans son ensemble, est reconnue par toute société un tant soit peu démocratique comme un enjeu indéniable. Nous apprendrions tout au long de la vie. N'existe-t-il pas d'autres lieux que l'école où les opportunités d'apprentissage s'éveillent ? Des petits moments personnels que nous prenons la peine de nous octroyer, motivés bien souvent par notre envie, peuvent offrir à chacun de multiples possibilités d'apprentissage et de formes d'éducation. Qu'en est-il réellement ? Trois formes d'éducation semblent reconnues par notre société. Il semble utile de distinguer l'éducation formelle de l'informel et du non-formel. Nous découvrirons également le secteur de la jeunesse et de ce qu'il apporte à la société, enfin nous poserons la question de l'utilité et de la complémentarité d'une rencontre entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Education formelle, informelle et non-formelle

• Définition

Comment distinguer l'éducation formelle, l'éducation non-formelle et l'éducation informelle ? Ces trois champs démontrent trois manières d'appréhender l'éducation. Sont-ils complémentaires, rencontrent-ils des objectifs communs ? Chaque type d'éducation correspond-il à un moment de la vie ou apprend-on tout au long de la vie ? Prenons le temps de comprendre ce qui distingue chacune de ces approches de l'éducation.

L'apprentissage formel¹ est celui qui est dispensé dans un contexte organisé et structuré (par exemple dans un établissement d'enseignement ou de formation, ou sur le lieu de travail), et qui est explicitement désigné comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant ; il débouche généralement sur la validation et la certification.

L'apprentissage informel découle des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant.

L'apprentissage non-formel est intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources), mais qui comportent un important élément d'apprentissage. L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant.

¹ [Http://www.oce.ugam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/](http://www.oce.ugam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/)



- Contextualisation

Dans une analyse² de l'Ihoes³, son auteur s'étend sur une donnée historique : « À la différence de philosophes comme Platon⁴ qui n'envisagent pas la possibilité d'une éducation pour les classes inférieures ou même de Thomas More⁵ qui l'envisage plus largement sans l'étendre à tous les hommes, Condorcet⁶ ne conçoit l'éducation qu'à la condition qu'elle s'adresse à tous, car elle est condition de justice : *« Il faut que l'instruction du peuple suive les progrès des arts et ceux des lumières générales. [Ainsi on pourra] établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi. »*⁷

Comme on le voit, l'opinion en matière d'éducation a bien évolué. En s'attardant sur ces trois définitions d'éducation formelle, non-formelle et informelle, il semble évident que l'éducation doit être un processus permanent alliant tous ces niveaux. Néanmoins, l'éducation non-formelle paraît être en manque de reconnaissance. En effet, comme elle ne peut produire de résultats quantifiables, pas d'examens ou de certifications, elle suscite débat et question. En quoi cette éducation non-formelle peut-elle compléter les actions conjointes de l'école et de la famille ?

L'éducation non-formelle se situe à mi-chemin de l'éducation formelle et informelle. Elle se distingue par des éléments qui lui sont propres.

Le *Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*⁸ liste les caractéristiques suivantes pour distinguer l'éducation non-formelle :

- « elle est volontaire ;
- accessible à tous ;
- il s'agit d'un processus organisé à visée éducative ;
- elle est participative et centrée sur l'apprenant ;
- elle vise à l'acquisition de capacités préparant à la vie et à une citoyenneté active ;
- elle est fondée sur un apprentissage aussi bien individuel qu'en groupe, dans le cadre d'une approche globalement collective ;
- elle est globale et structurée ;
- elle est fondée sur l'action et l'expérience, à partir des besoins des participants. »

Cette approche de l'éducation, où le participant prend une part active et s'implique directement dans le processus d'apprentissage, n'est pas sans conséquence quant à la nature de ce qui y est transmis. Indépendamment du contenu même de la formation, des connaissances et des compétences qu'elle est censée permettre d'acquérir, la méthode propre à l'éducation non-formelle permet à la fois un apprentissage de l'autonomie et de la participation.

² http://www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse127.pdf

³ Ihoes asbl - Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale.

⁴ Platon (-428 à -348 avant Jésus Christ) est un philosophe antique de la Grèce classique.

⁵ Thomas More (1478-1535) est un juriste, historien, philosophe, humaniste, théologien et homme politique anglais.

⁶ Nicolas de Condorcet (1743-1794) est un philosophe, économiste, mathématicien et homme politique français, représentant des Lumières.

⁷ Condorcet, « Rapport sur l'Instruction » (1792) dans Benigno Caceres, Histoire de l'éducation populaire, Paris, Seuil, (coll. Peuple et Culture), 1964.

⁸ http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Portfolio/Compendium_NFE_fr.pdf et <http://www.coe.int/en/web/compass>



Reposant sur une démarche volontaire, elle place l'apprenant dans une situation de meilleure connaissance de lui-même, lui apprend à s'analyser, à faire le point sur ses aptitudes et ses compétences, tout en l'habituant à prendre des initiatives au sein d'un groupe et à mesurer leurs impacts. C'est cette démarche de participation qui fait de l'éducation non-formelle une formidable école de la citoyenneté.

L'éducation non-formelle permet donc tout autant la transmission de savoirs que de savoir-faire et de savoir-être. Fondée sur l'échange et la libre initiative, ayant pour *leitmotiv* l'idée de permettre d'« apprendre en apprenant », l'éducation non-formelle est un apprentissage de soi et des autres, aux atouts multiples, qui peut être suivie tout au long de sa vie, et valorisée à différents niveaux. Elle permet d'acquérir des compétences, de mener des actions innovantes, et en ce sens, elle est susceptible d'accompagner chaque citoyen dans son devenir civique et professionnel. Le secteur jeunesse en Communauté française revendique cette tendance.

Le secteur jeunesse

Noémie Jadin⁹ nous dit : « Les jeunes constituent incontestablement un groupe d'âge décisif, capable de raisonner et d'agir avec maturité. Leur participation ne peut être reléguée à un avenir incertain : c'est dès maintenant que nous avons besoin de leur concours. Il est nécessaire de dépasser l'idée selon laquelle les jeunes, un jour, « hériteront » de la Terre ; en réalité, ils ont dès aujourd'hui un rôle important à jouer dans l'édification du monde. C'est à juste titre qu'ils exigent d'être entendus et de pouvoir s'exprimer pour que soit reconnue la valeur de leur apport à la société. »

Le Secteur Jeunesse¹⁰ en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) se compose de différents acteurs, tous investis dans le développement et l'épanouissement des jeunes de 3 à 30 ans. Il est sous la responsabilité du Ministre de la jeunesse et ses prérogatives administratives sont assurées par le Service de la Jeunesse qui est chargé de mettre en œuvre la politique culturelle de la Fédération Wallonie Bruxelles pour toutes les questions relatives aux jeunes.¹¹ Ce secteur est malheureusement peu connu de la population pourtant il semble essentiel à notre société. Il permet aux jeunes de faire leur expérience, de s'aguerrir et de vivre une saine démocratie participative. A travers les actions menés tambour battant sur le terrain par les jeunes et pour les jeunes, ils tentent de répondre au finalités CRACS¹².

Alors ? Le jeune est-il vraiment cette personne désœuvrée, sans avenir ? Lui donne-t-on raisonnablement des perspectives de s'émanciper au-delà du champ de l'éducation formelle représentée par l'institution scolaire ? Nous avons rencontré Nicolas Kovacs (NK), chargé de projets au Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)¹³, association reconnue comme organisation de jeunesse (OJ), pour aborder cette idée de complémentarité. Les OJ constituent un pilier majeur de la vie culturelle et associative et jouent un rôle de premier ordre dans la politique de jeunesse.¹⁴

⁹ Licenciée en sociologie, ancienne présidente des Patros

¹⁰ <http://organisationsdejeunesse.be/abc-des-oj/#presentation>

¹¹ Voir annexe 1.

¹² Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires.

¹³ <http://cjc.be/>

¹⁴ https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/laap/documents/RAPPORT_LesOrganisationsdejeunesse.pdf



Une rencontre organisation de jeunesse-école, utile pour confirmer une complémentarité ?

Lors d'une assemblée générale du CJC, vous avez partagé l'idée de dresser des ponts entre les deux mondes que sont l'école et la famille. Qu'en est-il ?

Nicolas Kovacs : « Malgré ces ressemblances, il est difficile de dresser des ponts entre les deux mondes. En effet, la complémentarité des actions menées se confronte à des réalités de terrains divergentes, et les freins que l'on peut relever sont de différents ordres. Premièrement, l'organisation des temps de l'école qui s'adapte peu à celle de la vision de l'éducation permanente. Deuxièmement, une représentation quelque peu stéréotypée des actions de chacun et de la place que l'éducation non-formelle peut jouer au sein de l'école. Troisièmement, l'importance de résultats (pour les parents, les pairs, les collègues enseignants, les élèves eux-mêmes) et le poids de l'évaluation dans le cursus scolaire en contraste avec le secteur OJ où l'attention est portée sur les processus laissant la place à l'apprentissage par essai/erreur. Enfin, le manque de mise en valeur de la plus-value de l'action du secteur Jeunesse tant dans ses méthodes et son expertise que dans la place centrale qu'elle accorde aux jeunes dans leurs apprentissages. »

Pourtant en s'attardant sur le décret Missions¹⁵ (1997) et le décret OJ¹⁶ (2009), n'y a-t-il pas des similitudes notoires ?

NK : « Tout à fait ! En interne, nous avons fait l'exercice. Saurez-vous reconnaître de quel décret provient ces items ?

- Assurer à tous des chances égales d'émancipation sociale.
- Préparer à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Participer à la vie de son quartier, sa commune, et s'y intégrer de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique responsable.
- Éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté.

Ces quatre extraits proviennent du décret Missions, ceux qui suivent du décret OJ.

- Proposer des espaces qui soient des lieux d'émancipation, d'expérimentation, d'expression, d'information et de réflexion, en règle éloignés de tout but de lucre et favorisant l'éducation active par les pairs.
- S'inscrire dans une perspective d'égalité, de justice, de mixité, de démocratie et de solidarité.

Le constat est que les OJ et l'école regarderaient donc bien dans la même direction. La difficulté de l'exercice était réelle. »

Quelle serait la véritable plus-value de ce rapprochement ?

NK : « Créer des ponts entre les mondes de l'éducation formelle et non-formelle permettrait de donner davantage de cohérence aux différentes actions éducatives

¹⁵ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_023.pdf

¹⁶ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/34206_001.pdf



portées de part et d'autre. Cela participerait à l'amélioration du vivre ensemble dans les classes, les écoles, les quartiers, et la société de manière générale. Pour le jeune, le développement de partenariats entre ces deux mondes c'est :

- lui offrir la possibilité de bénéficier d'approches et de ressources pédagogiques plurielles. En effet, les équipes éducatives des écoles et des OJ développent chacune des expertises qui leur sont propres et qui participent à l'éducation au sens large.
- soutenir et encourager son engagement bénévole dans l'école, le quartier et, de manière générale, au sein de la société.
- lui permettre d'évoluer dans un cadre scolaire dynamique et ouvert sur son environnement où les échanges entre les différents intervenants sont favorisés.
- bénéficier d'un accueil temps libre de qualité dont les fondements sont les synergies développées entre les différents acteurs éducatifs qui l'entourent.
- lui donner accès à des activités au sein d'infrastructures équipées et adaptées en termes d'hygiène, de sécurité favorisant son apprentissage et son bien-être. »

Avez-vous néanmoins des craintes dans ce rapprochement ?

NK : « Il ne faut pas que les Organisations de Jeunesse servent de bouche-trous uniquement là où l'école ne peut assumer ses missions (jours blancs et verts, temps de midi). Et si certains acteurs entrent dans une dynamique occupationnelle (garderies), n'est-ce pas une manière de déforcer notre position de secteur défendant un projet pédagogique allant au-delà de l'occupationnel ou du loisir ?

Il est possible de créer des ponts parce que les deux types d'éducation sont complémentaires, mais la grosse différence n'est-elle pas que l'un est obligatoire et l'autre découle d'un libre-choix ? Les OJ doivent-elles entrer dans le cadre de l'école et s'y conformer, ou assurer un soutien dans une organisation qui leur est propre ? La spécialisation de certaines OJ sur des thématiques particulières ne constitue-t-elle pas un risque d'instrumentalisation en fonction de quelques objectifs exclusivement réservés à leur intervention, alors que l'objectif pédagogique de l'OJ propose également une méthode et une approche spécifique et dépasse la sensibilisation pure et simple à des thématiques ? Quelle marge de manœuvre les OJ auraient-elles si l'occasion leur est offerte d'intervenir dans le processus de formation initiale des enseignants ? Dans d'autres pays, la présence des OJ est obligatoire et contractuelle dans les projets d'établissement pour développer d'autres compétences chez les enfants. Sans aucune volonté de verser dans cet extrême, comment se faire connaître des Pouvoirs Organisateurs sans travestir le projet des OJ ? Le détachement pédagogique¹⁷ devrait servir de pont d'après le cadre légal, mais il n'est peut-être pas forcément assez accompagné pour servir cet objectif ? »

¹⁷http://www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=4c349f4c659fc0db9f9cd8bd4cc209c43d55947f&file=fileadmin/sites/sj/upload/sj_super_editor/sj_editor/documents/OJ/DP/F AQ_DP_version_8_jan_2015_Service_Jeunesse.pdf

Conclusion

L'école, un des vecteurs de développement personnel et collectif, s'interroge, réfléchit sur ce qu'elle devrait être, étant donné les disparités et les trop nombreux parcours chaotiques qu'elle engendre. Le Pacte pour un enseignement d'excellence essaie d'ailleurs d'embrasser ces questions et a pour objectif de la refonder. Le but du Pacte est de déployer une culture de la qualité, de la responsabilité et de l'évaluation dans l'ensemble du système éducatif et de renforcer les moyens, le cadre et les pratiques pour y arriver. L'éducation formelle doit pouvoir atteindre ces objectifs pour tous les individus. Elle doit fonctionner non pas dans un mécanisme de sélection, mais bien dans une valorisation des ressources, des connaissances et des compétences de chacun.

L'éducation non-formelle, quant à elle, est présente depuis des années avec des objectifs ciblés et louables, mais malheureusement pas assez visibles, reconnus et valorisés. Elle s'est néanmoins forgé une place centrale dans l'éducation. Sa tâche n'est pas de combler d'éventuelles lacunes de l'éducation formelle, mais bien d'être un complément à celle-ci. C'est l'éducation continue couvrant une multitude de domaines d'apprentissage tout au long de la vie.

Il faut sortir de cette méconnaissance mutuelle entre les deux secteurs. Les finalités des décrets distincts tendent vers des objectifs communs tout en gardant leur singularité. L'éducation non-formelle apparaît comme un complément éducatif essentiel aux structures scolaires et familiales.

Si une société veut se donner les moyens d'une population de CRACS, veut repenser l'apprentissage du vivre-ensemble et l'éducation à la citoyenneté, cette société doit continuer à miser à plus grande échelle sur la jeunesse. Nadia Cornejo, secrétaire générale du CJC, lors des festivités des 60 ans de l'ASBL Résonance¹⁸ partageait ceci : « La société gagnerait à permettre l'accès au plus grand nombre à l'éducation non-formelle en la promouvant dans les écoles, auprès des parents, mais aussi dans l'espace public. Néanmoins si la valorisation est souhaitable, la validation l'est moins. La validation des compétences et des savoirs est le propre de l'éducation formelle. L'éducation non-formelle doit rester un espace dédié aux projets, à l'expérimentation avec les pairs tout en étant soutenu et guidé par une structure associative. »

¹⁸ <http://www.resonanceasbl.be/>

Bibliographie

- Ouvrages

Condorcet, « Rapport sur l'Instruction » (1792) dans Benigno Caceres, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Seuil, (coll. Peuple et Culture), 1964

- Liens

<http://www.oce.uqam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/>

http://www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse127.pdf

http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Portfolio/Compendium_NFE_fr.pdf

<http://www.coe.int/en/web/compass>

<http://organisationsdejeunesse.be/abc-des-oj/#presentation>

http://www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2e5c2739f407de0917e0e10bcc72913909f9298c&file=fileadmin/sites/sj/upload/sj_super_editor/sj_editor/jeunesse_ecole/Note_presentation_secteur_jeunesse_v4.pdf

http://ns347946.ip-37-187-174.eu/refeos/wp-content/uploads/2015/04/2014.05.02.Connaissez-vous.le_Secteur.jeunesse.pdf

<http://cjc.be/>

https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/laap/documents/RAPPORT_LesOrganisationsdejeunesse.pdf

Décret OJ : http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_023.pdf

Décret Missions : http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/34206_001.pdf

http://www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=4c349f4c659fc0db9f9cd8bd4cc209c43d55947f&file=fileadmin/sites/sj/upload/sj_super_editor/sj_editor/documents/OJ/DP/FAQ_DP_version_8_jan_2015_Service_Jeunesse.pdf

Liens vérifiés le 4 février 2017
Image : copyright google réutilisation autorisée



ANNEXE 1

Le secteur de la jeunesse¹⁹, c'est aussi cinq coordinations régionales d'écoles de devoirs, 93 organisations de jeunesse, 203 centres de jeunes et près d'un millier de groupes locaux de mouvements de jeunesse et plus d'une centaine de groupes locaux de mouvements thématiques agréés qui développent leur action au service de la société sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les Organisations de Jeunesse (OJ) constituent un pilier majeur de la vie culturelle et associative et jouent un rôle de premier ordre dans la politique de la jeunesse. Il s'agit d'associations volontaires s'adressant à un public majoritairement composé de jeunes de moins de 30 ans qui contribuent au développement par les jeunes de leurs responsabilités et de leurs aptitudes personnelles. Elles sont encadrées par des équipes d'animation composées de permanents, de travailleurs, et de volontaires.

Ces collectivités ont pour objectif de former leurs bénéficiaires pour qu'ils deviennent des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires, les fameux CRACS. Ce faisant, elles œuvrent dans le domaine de l'Éducation permanente et s'assurent de respecter les valeurs d'égalité, de mixité, de démocratie et de solidarité. N'importe quelle association ne peut pas se prétendre OJ. Il s'agit d'un « label » accordé par la Fédération Wallonie Bruxelles qui donne droit à des droits (subventions, place dans les organes d'avis, ...) mais aussi à des devoirs (critères spécifiques à remplir).

Concrètement sur le terrain, les associations se donnent comme objectifs selon leurs finalités respectives de :

- Animer des formations
- Construire des outils pédagogiques et des publications
- Accueillir et organiser des classes vertes, des séjours ou camps de vacances
- Héberger les groupes de jeunes
- Encadrer des écoles de devoirs
- Organiser des camps, séjours ou plaines en Belgique ou à l'étranger
- Mener des projets avec les jeunes permettant de développer l'engagement responsable des jeunes, de développer la participation dans les écoles, d'aller à la rencontre de publics défavorisés ou de favoriser l'échange interculturel et intergénérationnel...
- Proposer des groupes de réflexion ou de sensibilisation
- Informer et accompagner les jeunes dans leur lecture, leur analyse de l'information pour favoriser la prise de conscience des éléments sociaux, culturels, économiques et politiques de leur existence
- Participer à l'ancrage local des jeunes

Le secteur de la jeunesse est composé des organisations de jeunesse et des centres de jeunes. Ces deux « sous-secteurs » sont eux-mêmes subdivisés en catégories selon le type d'actions menées par ces opérateurs.²⁰ Pour les OJ, on y retrouve également les coordinations régionales d'Ecoles De Devoirs ainsi que le Conseil de la jeunesse.

¹⁹ http://www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2e5c2739f407de0917e0e10bcc72913909f9298c&file=fileadmin/sites/sj/upload/sj_super_editor/sj_editor/jeunesse_ecole/No_te_presentation_secteur_jeunesse_v4.pdf

²⁰ http://ns347946.ip-37-187-174.eu/refeos/wp-content/uploads/2015/04/2014.05.02.Connaissiez-vous.le_Secteur.jeunesse.pdf